

FICHE D'EMPLOI TYPE

(Avis CPN 52 du 16 juillet 2020 – JORF du 22 novembre 2020)

Emploi type :
DIRECTEUR TERRITORIAL

Emploi repère de référence :
DIRECTEUR DE SERVICE

RAISON D'ÊTRE : Sous l'autorité du secrétaire général régional (ou du secrétaire général adjoint par délégation) et en lien avec toutes les directions régionales, il coordonne les services de la ou des chambre(s) de niveau départemental. Il pilote la mise en œuvre, le contrôle et l'évaluation des activités du ou des établissements au(x)quel(s) il est affecté. Il est également responsable de la gestion des ressources. Il apporte son appui au(x) président(s) de(s) (la) chambres de niveau départemental dans le cadre des actions qui lui sont confiées.

ACTIVITÉS PRINCIPALES :

- Participation à l'élaboration de la stratégie de la chambre régionale et au comité de direction régional ;
- Mise en œuvre et pilotage de la politique territoriale/ départementale de la CMAR ;
- Organisation et supervision des dispositifs et des projets locaux de la CMAR ;
- Planification et gestion des ressources dédiées à la chambre de niveau départemental/ territorial (financières, humaines, matérielles) ;
- Appui aux actions du(es) présiden(s).

ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES ET SPÉCIALISÉES :

- Selon la taille du ou des territoires,
- Selon effectif.

CRITÈRES CLASSANTS

Critères classants :	1	2	3	4	5	6
Complexité de l'emploi				X	0	
Autonomie					X	0
Dimension financière				X	0	
Dimension ressources humaine				X	0	
Dimension relationnelle					X	0
Impact sur le projet de la CMA						X

X : activités principales

0: activités complémentaires

CLASSIFICATION (article 8 du Statut) :

- Classification de base : Cadre niveau 3/ Cadre supérieur niveau 1

- Classification(s) possible(s) :
Selon activités complémentaires et spécialisées Cadre supérieur niveau 2 à 3